



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)

N°IDF-044-2025-12

Effacement de données à caractère personnel

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires IDF-2025-12-18-00011 - Arrêté n°DOS-2025/5321 portant modification de l'arrêté N°DOS-2025/5300 de la SAS AMBULANCES DU SEREIN (2 pages	Page 3
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /	Page 6
<i>Effacement de données à caractère personnel (24 pages)</i>	Page 6
Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet / Service de la représentation de l'État IDF-2025-12-15-00004 - Arrêté portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent régional) - promotion du 1er janvier 2026 (2 pages)	Page 30

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-12-18-00011

Arrêté n°DOS-2025/5321 portant modification
de l'arrêté N°DOS-2025/5300 de la SAS
AMBULANCES DU SEREIN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025/5321

Portant modification de l'arrêté N°DOS-2025/5300 de la SAS AMBULANCES DU SEREIN (77130 - Montereau-Fault-Yonne)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 96 DDASS 003 ASP AMB en date du 03 février 1996 portant agrément, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, sise 2, rue de l'Eglise à Misy-sur-Yonne (77130) dont le gérant est Monsieur Bruno CARRIC ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97 DDASS 48 ASP AMB en date du 10 décembre 1997 portant transfert des locaux, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, du 2, rue de l'Eglise à Misy-sur-Yonne (77130) au 84, Grande Rue à Marolles-sur-Seine (77130) ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2004/ASP/AMB/n°309 en date du 22 octobre 2004 portant transfert des locaux, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, du 84, Grande Rue à Marolles-sur-Seine (77130) au 18, rue du Petit Fossard à Varennes-sur-Seine (77130) ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2006/ASP/AMB/n°16 en date du 10 janvier 2006 portant transfert des locaux, de l'EURL AMBULANCES CARRIC, 18, rue du Petit Fossard à Varennes-sur-Seine (77130) 1 bis, boulevard Crette Preignard à Montereau-Fault-Yonne (77130) ;

- VU** l'arrêté N°DOS-2024-5187 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 18 novembre 2024 portant changement de responsable légal et de forme juridique de l'EURL AMBULANCES CARRIC qui devient la SARL AMBULANCES CARRIC dont le gérant est Monsieur Olivier BORDAS ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2025/5300 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale, de nom commercial et de forme juridique de la SARL AMBULANCES CARRIC qui devient la SAS AMBULANCES DU SEREIN ayant pour président Monsieur Romain RENARD et pour directeur général Monsieur Olivier BORDAS ;

CONSIDERANT la demande adressée par Monsieur Romain RENARD, responsable légal de la SAS AMBULANCES DU SEREIN, de modifier la date d'exécution de l'arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n° DOS-2025/5300 portant changement de responsable légal, de dénomination sociale, de nom commercial et de forme juridique de la SARL AMBULANCES CARRIC est complété comme suit : « La SARL AMBULANCES CARRIC, sise 1 bis, boulevard Crette Preignard à Montereau-Fault-Yonne (77130), a désormais pour dénomination sociale la SAS AMBULANCES DU SEREIN ayant pour président Monsieur Romain RENARD et pour directeur général Monsieur Olivier BORDAS à compter du 1^{er} octobre 2025 ».

Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18/12/2025

P/La Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

SIGNE

Séverine TEISSEDRE

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2025-12-15-00004

Arrêté portant attribution de la médaille de
bronze de la jeunesse, des sports et de
l'engagement associatif (contingent régional) -
promotion du 1er janvier 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
SRE / BDI / décorations

ARRETE

portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif (contingent régional)

- promotion du 1^{er} janvier 2026 -

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports modifié par le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 ;

VU le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modifications du décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié, relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

VU le décret n° 2020-139 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME, en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2025-07-17-00002 du 17 juillet 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

VU l'instruction ministérielle n° 87-197-JS du 10 novembre 1987, sur le remaniement du contingent de médailles et la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;

Sur proposition de la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), et à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2026 :

1

ARRETE :

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif (contingent régional) est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

Madame	CHANEL	Isabelle
Monsieur	DESMARTINS	Cédric
Monsieur	DUPIN	Pierre-Raoul
Monsieur	HAEUW	Stéphane
Monsieur	LAGRAVE	Michel
Madame	LE DEM	Martine
Monsieur	LOGGIA	Frédéric
Madame	RODRIGUES	Pirine
Madame	VEYRAT	Héloïse
Madame	ZAJAC	Wanda.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le 15 décembre 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le titulaire du présent arrêté qui désire le contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux, dans les deux mois à partir de sa notification.

Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux.

Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse vaut rejet implicite.